

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de Coslédaà-Lube-Boast

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 13-25

Le Maire de la Commune de Coslédaà-Lube-Boast,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu le courrier en date du 23 juin 2025 de la Société ETPM – 14 Rue des Bruyères – 64160 MORLAAS, relatif aux travaux de branchement au réseau électrique de la parcelle cadastrée section AE n°77 sise voie communale dite Chemin Cap Dessus à Coslédaà-Lube-Boast.

Considérant que la réalisation de travaux de branchement au réseau électrique de la parcelle cadastrée section AE n°77, nécessite de réglementer la circulation et le stationnement sur voie communale dite Chemin Cap Dessus, à compter du 25 juin 2025 ;

ARRÊTE

Article 1. : A compter du 25 juin 2025 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés comme suit sur la voie communale dite Chemin Cap Dessus, au niveau de la parcelles cadastrée section AE n°77:

- au droit du rétrécissement de la chaussée, les usagers circulant dans le sens Nord/Sud devront laisser la priorité aux usagers circulant dans le sens Sud/Nord ;
- tout stationnement ainsi que tout dépassement sont interdits ;
- la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure.

Article 2. : Des moyens de signalisation seront mis en place par l'entreprise pour permettre l'exécution du présent arrêté.

Article 3. : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4. : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie (le site internet étant en travaux), sera transmise à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Thèze ;
- L'entreprise ETPM.

Fait à Coslédaà-Lube-Boast,
Le 24 juin 2025.

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT



30 Route de la Mairie – 64160 COSLEDAÀ LUBE BOAST
Ouverture du secrétariat : Lundi : 8h30/12h30 et 13h30/16h00 – Mardi : 8h30/12h30 – Jeudi : 8h30/12h30 et 13h30/16h30
☎ 05 59 68 02 64
✉ mairiecosledaa@sfr.fr